

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DE LA REGION DE LANDIVISIAU (S.M.I.)

Vu les articles L. 2121-21, L. 2121-33, L. 5211-7 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal de production et de transport d'eau potable de la région de Landivisiau (S.M.I.),

Considérant l'adhésion de la Commune de Landivisiau au S.M.I.,

Considérant que la commune de Landivisiau est représentée au Conseil syndical du S.M.I. par son Maire et 7 délégués élus par le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des nouveaux délégués,

Considérant la candidature de la liste « *Landivisiau avec vous et pour vous* »,

Considérant que les membres de ce syndicat sont élus au scrutin secret dans les conditions prévues à l'article L. 2122-7 du C.G.C.T.,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident, par un vote unanime, de ne pas procéder au scrutin secret,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ELIT pour représenter la commune au Conseil syndical du S.M.I. :

Laurence CLAISSE, Maire (<i>membre de droit</i>)	Daniel PERVES
Ronan LUNVEN	Sébastien JEZEQUEL
Yvon BALANANT	Jean-Luc MICHEL
Yvan MORRY	Christine PORTAILLER

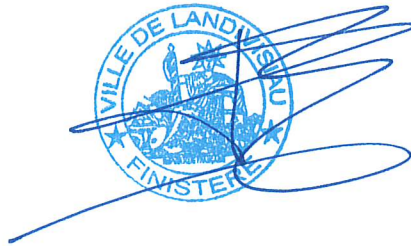
DIT que le mandat des nouveaux représentants ainsi élus débutera à la réunion d'installation du Conseil syndical du S.M.I.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	22
POUR	22
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2020
Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 06 JUIL. 2020
Et de la publication, le 06 JUIL. 2020...
Fait à Landivisiau, le 06 JUIL. 2020...
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Pascal NanTEL", is written below the typed name.